

SOVEC

SOJEC
société d'avocats

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3 000 000 Euros
Siège social à ECHIROLLES (38130)
20 Rue Fernand Pelloutier

B.P. 276
20, rue Fernand Pelloutier
38433 ECHIROLLES CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

061 500 542 RCS GRENOBLE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE
Dépôt au greffe le :

1 OCT. 2010

Sous le N° 2041



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 9 septembre 2010

L'an deux mille dix,

Le 9 septembre,

A 18 heures

Les associés de la société SOVEC, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros, divisé en 17609 parts de 170,37 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 20 Rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de 150 parts sociales
Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de 1170 parts sociales
Société CABINET J. G. & ASSOCIES, propriétaire de 1071 parts sociales
Société CABINET P. A. & ASSOCIES, propriétaire de 1021 parts sociales
Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de 99 parts sociales
Madame Martine PACCOUD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de 14 parts sociales
Monsieur Pierre Maxime REJOL, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de 38 parts sociales
Monsieur Rolland NINO, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Eric ZABE, propriétaire de 318 parts sociales
La Société SOVEC PARTICIPATIONS FINANCES, propriétaire de 1598 parts sociales

IB PF JB EZ BP P.T.
JG HLD SR
L/D
2041

Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur David BRENOT propriétaire de 1170 part sociales
Monsieur John ELMS, propriétaire de 1170 parts sociales
Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de 130 parts sociales
Monsieur Jean Jacques TAGNARD, propriétaire de 100 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rolland NINO, gérant associé.

Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes titulaire=, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts ; agrément de nouveaux associés,
- Modification corrélative des statuts,
- Autorisation de nantissement de parts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

B/ AU TITRE DE L' ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

13 / 26 / 14 / 14 / 14 / HCB / 103 / ET / BP / 17 / JB / 21 / 11 / M

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Lucien DESRUELLE, de céder

- à la société CABINET HLCB & ASSOCIES, demeurant Allée de la Mandallaz, PAE de la Bouvarde 74370 METZ TESSY, 1041 parts sociales lui appartenant dans la Société,

- à Monsieur Grégoire BISSON, 129 parts sociales lui appartenant dans la société

déclare autoriser ces cessions et agréer expressément la société CABINET HLCB & ASSOCIES et Monsieur Grégoire BISSON en qualité de nouveaux associés .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir constaté l'attribution de parts de la société détenues par la société SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES au profit de ses associés à titre d'une réduction de capital décidée par assemblée en date de ce jour dont copie figure en annexe décide d'agréer cette modification et les attributions qui s'en suivent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

1.3 # DA KH 4/1 HCB SD CE BP A.T.
JB EN MC

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.609 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 15 à 1.117, 2.629 à 2.635, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756 et de 12.988 à 13.017, 12 877 ,ci.....1.171

- à Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 1.132 à 2.234, 2.622 à 2.628, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741 et de 12.958 à 12.987, 12 878, ci.....1 171

- à Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.236 à 2.334, 12879, ci..... 100

- à Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de cent cinquante parts portant les n° 2.335 à 2.484, ci..... 150

- à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2.485 à 2.614, ci..... 130

- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci..... 100

- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846 et de 13.078 à 13.107, 12 880, ci.....1.171

- à Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.643 à 2.649, 4.004 à 5.106, 8.387 à 8.395, 10.729 à 10.734, 12.787 à 12.801 et de 13.048 à 13.077, 12 881, ci.....1.171

- à Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de une part portant le n° 12 882, ci..... 1

- à Monsieur John ELMS, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.671 à 2.677, 6.238 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752, 12.847 à 12.861 et de 13.168 à 13.197, 12 883, ci..... 1.171

- au Cabinet P. A. & ASSOCIES, propriétaire de mille vingt et une parts portant les n° 2.615 à 2.621, 7.341 à 8.338 et de 12.928 à 12.943, ci..... 1.021

- à Monsieur Rolland NINO, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.685 à 2.691, 8.423 à 8.431, 8.472 à 9.574, 10.753 à 10.758, 12.802 à 12.816 et de 13.228 à 13.257, 12 884, ci..... 1.171

- à Madame Martine PACCOUD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.692 à 2.698, 8.432 à 8.440, 9.589 à 10.691, 10.759 à 10.764, 12.757 à 12.771

13 JC RA AH L/D HUB 507 JB EE BP PT RN x/c AM

et de 13.258 à 13.287, 12 885, ci..... 1.171

- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille cinq cent quatre vingt dix huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.889 à 12.905, 13.306 à 14.871 et 16.492, ci..... 1.586

- à Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.699 à 2.705, 2.815 à 2.826, 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831, 13.288 à 13.305 et de 14.886 à 15.988, 12 886, ci 1.171

- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent dix huit portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701 et de 15.991 à 16.291, ci..... 318

- à Monsieur David BRENOT, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.636 à 2.642, 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876, 13.018 à 13.033 et de 16.493 à 17.609, 12 887, ci..... 1.171

- à Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.657 à 2.663, 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925, 13.115 à 13.130 et de 16.292 à 16.491, 12 888, ci..... 1.171

- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de trente huit parts portant les n° 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344, ci..... 38

- à Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de quatorze parts portant les n° 2.714, 2.838 à 2.847, 8.349, 8.350 et 10.702, ci..... 14

- au Cabinet J.G. & ASSOCIES, propriétaire de mille soixante et onze parts portant les n° 2.678 à 2.684, 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926, 12.927 et de 13.198 à 13.213, ci..... 1.071

- à Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de cent parts portant les n° 1 à 7, 1.118 à 1.124, 2.873 à 2.879, 3.990 à 3.996, 5.107 à 5.113, 6.224 à 6.230, 8.458 à 8.464, 9.575 à 9.581, 14.872 à 14.878, 15.989, 12.951 à 12.957, 13.041 à 13.047, 13.131 à 13.137, 10.697 à 10.698, 12.906 à 12.910, 10.704, 13.221 à 13.227, ci..... 100

- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10.696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci..... 100

- au Cabinet HLCB & ASSOCIES, propriétaire de mille quarante et une parts portant les n° 5121 à 6161, ci..... 1 041

- à Monsieur Grégoire BISSON, propriétaire de cent vingt neuf parts portant les n° 2 664 à 2670, 6162 à 6 223, 8405 à 8413, 10741 à 10746, 12 772 à 12 786, 13 138 à 13 167, ci..... 129

13 36 HLCB JB BP PT. DJ MC

Les soussignés déclarent expressément que les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de la société CABINET HLCB & ASSOCIES d'affecter en nantissement au profit du Crédit Agricole des Savoie 1041 parts qu'elle va acquérir dans la Société, décide de donner son consentement à ce nantissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après le dépôt des actes de cession au siège social, le caractère définitif au jour de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B/AU TITRE DE L' ASSEMBLEE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2010, Monsieur Hervé LECURIEUX BELFOND, demeurant à GIEZ, 74 38 Chemin de la Taillanderie

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13 JB
HLCB
BP
PT.
JB
N.M.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

A collection of ten handwritten signatures in black ink on a white background. The signatures are arranged in a grid-like fashion. Top row: 'B. H. H.', 'D. A. S.', 'M. H. H.'. Middle row: 'J. H. H.', 'J. H. H.', 'J. H. H.'. Bottom row: 'J. H. H.', 'J. H. H.', 'J. H. H.'.